

DISPOSITIF : MON SOUTIEN PSY

Infos sur le Forum Ameli

Le dispositif Mon soutien psy permet à toute personne (dès 3 ans) angoissée, déprimée ou en souffrance psychique **d'intensité légère à modérée**, de bénéficier de séances d'accompagnement psychologique avec une prise en charge par l'Assurance Maladie.

Une personne en souffrance psychique peut consulter un médecin ou prendre directement rendez-vous avec un psychologue partenaire. * Ou une sage femme, un médecin scolaire, de PMI (protection maternelle et infantile), des services de santé des universités ou encore un médecin hospitalier.

En fonction de son état de santé:

-**le médecin** peut lui proposer le dispositif Mon Soutien Psy.

Le patient réalise un entretien d'évaluation avec le psychologue partenaire, en lui présentant éventuellement le courrier d'accompagnement rédigé par son médecin

Tarif remboursé : 50 euros

-**ou** La personne peut décider tout moment d'obtenir les **coordonnées d'un psychologue partenaire** en consultant un annuaire dédié pour fixer un RV.

1^{ere} séance se traduisant par un **entretien d'évaluation** avec le psychologue

Tarif remboursé : 50 euros

A tout moment si besoin, le patient peut être orienté vers un psychiatre ou des structures spécialisées

Selon l'état du patient, jusqu'à 11 séances de suivi psychologique peuvent être, en partie, remboursées par l'Assurance Maladie, sans compter la séance d'évaluation
Si le patient va mieux : fin de la PEC

Si l'état de santé ne s'améliore pas: le médecin ou le psychologue l'oriente vers une prise en charge plus adaptée ou lui propose un nouvel accompagnement psychologique (dans la limite de 12)

Les séances ont une durée indicative de 45 minutes à 1 heure .

Dans le cadre du dispositif Mon soutien psy, le psychologue vous transmet une feuille de soins que vous devez remettre à votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

La prise en charge elle est effectuée à 60% par la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ou 100% pour les bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire. Les 40% restants sont généralement pris en charge par la mutuelle. Il n'y a donc aucun reste à charge pour la plupart des patients.

ANNUAIRE DEDIE

Antibes

Alice Adelaide Amélie MERTZ

Melania PROX

Sébastien PROVENZALE

Daniel GAILLOT

Carole-Anne IACONO-MATHIEU

Frédéric DEMANGE

Jacqueline AUFRERE

Laurianne CANET MEUCCI

Marie AUBLET

Emmanuelle DELIQUAIRE

Anastasia TICHINSKAYA

Nina TELLO

Analía CERVETTO

Verginia ALEKSOVA-BORISOVA

Pierre-Guy GASTAUD

Amélie BOUKHOBZA

Lina GIRALDO

A Vallauris

Charlotte Florence Olivia PLANQUART

Nathalie MOULINS

1727 Chemin Saint Bernard 06220 Vallauris

ENAC, En face du magasin E.Leclerc à Vallauris, au dessus de Giorda Parquet

Benoît Jeremy GIOVAGNOLI

8 rue HOCHE - 06220 VALLAURIS

Anne BLANQUIER

1050 Route de la Mer 06410 Biot

Céline DE RIVOYRE

100 Rue Albert Caquot 06410 Biot

A Valbonne

Clara GALEOTTI

1 Place Joseph Bermond 06560 Valbonne

batiment ophira 1

Lorena ANGELI

1 Place Joseph Bermond 06560 Valbonne

Ophira 1

Corinne Nicole Lucie CATEL

630 Route des Dolines 06560 Sophia Antipolis

A Cagnes sur Mer

Anna NICOLINI

82 bis avenue de la Colle - 06800 CAGNES SUR MER

Joseph Pascal VILLALBA

3 Rue du Docteur Gonin 06800 Cagnes-sur-Mer